

Contexte de l'appel à candidature

En 2024, **Campus art Méditerranée** qui réunit l'école des Beaux-Arts de Marseille, le Conservatoire Pierre Barbizet et l'IFAMM (Institut de formation artistique Marseille Méditerranée), a mis en œuvre un programme de dispositif de résidence artistique de territoire dans le quartier de Saint-André en partenariat avec la bibliothèque Saint-André et le réseau d'éducation prioritaire Barnier Marseille l'Estaque.

Cette résidence, conçue comme un **espace de recherche et de création au service de la démarche artistique de l'artiste**, s'inscrit également dans une dynamique de **co-construction avec les acteurs et actrices du territoire**. Elle se nourrit des liens tissés avec les partenaires socio-éducatifs, notamment les établissements scolaires (école maternelle Boisseau et école élémentaire Condorcet), en collaboration étroite avec l'Éducation nationale.

Cette résidence croise plusieurs enjeux :

- La professionnalisation des jeunes artistes diplômé·es en leur permettant de développer leur travail de production et de recherche artistique.
- La contribution de Campus art Méditerranée au développement de parcours d'Éducation Artistique et Culturel et au développement d'actions croisant création et transmission sur le territoire marseillais.
- La co-construction : la résidence s'inscrit dans une démarche collaborative où converge le projet de création-recherche de l'artiste, le volet éducatif et culturel et les rencontres et échanges avec les publics. La résidence donne lieu à une concertation en amont entre l'artiste et les différents partenaires éducatifs.
- La participation : dans le cadre du volet éducatif de la résidence où l'artiste est amené à travailler avec des enfants et des adultes. L'axe parentalité via l'école est particulièrement important. Des temps spécifiques d'interventions sont également organisés en direction des publics amateurs et des familles en sus des ateliers hebdomadaires.
- La valorisation : la résidence donne lieu à une restitution collective, dans le cadre de la communauté scolaire et éducative. Des temps de valorisation du travail artistique peuvent être organisés au sein de différents lieux dans le quartier ou le lieu de résidence.

Situation géographique et lieu de résidence

Le quartier de Saint-André est situé au nord de Marseille, dans le 16^{ème} arrondissement à environ 40 minutes en transport en commun du centre-ville. Le local de Campus art Méditerranée, jouxtant celui de la bibliothèque, est situé au cœur du noyau villageois et est pour une partie destinée aux ateliers de pratiques amateurs. Des ateliers y sont dispensés par des artistes enseignant·es de l'établissement.

Durée, temporalité et planning

Le projet de résidence se met en œuvre de façon progressive et concerté à partir de novembre 2025 afin de permettre à l'artiste de s'inscrire au sein des parcours éducatifs et culturels.

Le lieu de résidence est mis à disposition à partir du 2 janvier jusqu'au 31 décembre 2026

L'artiste en résidence est présent·e au moins 15 jours par mois sur 10 mois.

Il·elle consacre en moyenne 7h de son temps hebdomadaire pour la conception et la réalisation d'ateliers de pratiques artistiques (sur 23 semaines de janvier à décembre 2026).

Suivi et accompagnement

L'artiste en résidence est accompagné-e tout au long de sa résidence par le service d'action culturelle de l'IFAMM, le services professionnalisation Beaux-Arts. Des réunions régulières sont organisées.

Dans le cadre de la résidence, l'artiste a la possibilité, s'il·elle le souhaite, d'être accompagné-e par un·e curateur·rice, en dialogue avec les enjeux de son projet de recherche et/ou de production.

Conditions financières

L'artiste bénéficie d'une bourse de résidence de 10 000 euros rémunérant le temps de création de recherche artistique. Les autres frais de production et de recherche, de déplacement, d'hébergement et de per diem ne sont pas pris en charge.

Une bourse de 800 euros peut être attribuée à un·e commissaire en charge de l'accompagnement curatorial de la résidence.

L'artiste est rémunéré-e pour les interventions artistiques et pédagogiques durant la résidence selon le planning prévisionnel qui sera établi en amont de la résidence. Cette activité peut être facturée au titre des activités artistiques accessoires ou en prestation de service (sous conditions). Le cout horaire d'intervention est de 35 euros brut. Le temps de préparation est également rémunéré.

Conditions matérielles

L'artiste en résidence bénéficie :

- D'un espace permanent de 40 m2 avec point d'eau, au sein d'un local de 100 m2, divisé en 3 espaces. Cet espace est accessible aux amateurs pour le point d'eau et les sanitaires durant les ateliers. En bonne entente avec les enseignant-es de pratiques amateurs, l'artiste pourra bénéficier de la totalité de l'espace en dehors des ateliers de pratiques amateurs, durant les week-end et vacances scolaires
- D'espaces ponctuels au sein des établissements scolaires et de la bibliothèque
- D'espaces techniques de Campus art Méditerranée selon les besoins
- D'un budget matériel lié aux interventions artistiques et pédagogiques

Contractualisation

Un contrat en résidence d'artiste-auteur·rice est établi entre Campus art Méditerranée et l'artiste qui définit l'ensemble des modalités d'accueil en résidence.

Modalités de candidature et organisation du jury

Pour déposer un dossier de candidature, il faut remplir la condition suivante :

Être diplômé-e de moins de 5 ans de l'école des Beaux-Arts de Marseille ou avoir obtenu le certificat de la formation CFPI de l'INSEAMM.

Le dossier de candidature est uniquement numérique, envoyé en un seul fichier PDF n'excédant pas 10Mo au format paysage et nommé **NOM_Prénom_Résidence Saint André 2026**.

Le dossier de candidature comporte :

- Une **lettre de motivation**
- Un **CV**
- Une **note synthétique d'une page A4** déclinant l'intention du projet artistique de résidence en lien avec les objectifs de l'appel à candidature.
- Un **dossier artistique** comprenant les coordonnées, siren, textes, visuels, presse ...

Le dossier de candidature est à envoyer à Marie Philippe, chargée de l'action culturelle de l'IFAMM, **avant le 30 septembre 2025** : marie.philippe@ifamm.fr

Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Les projets seront présentés devant le jury à la mi-octobre, et une décision finale sera communiquée une semaine après.

Le jury est composé de :

- Les directrices de l'école des Beaux-Arts de Marseille et de l'IFAMM,
- Un·e· représentant du dispositif Cités Éducatives
- Deux représentant·es des établissements scolaires partenaires
- La directrice de la bibliothèque Saint-André
- Un·e enseignant·e de l'établissement Campus art Méditerranée

